

Prix National arturbain.fr 2008

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne (CCEPC) – Place du 13e RG – BP 80526 – 51331 Epernay Cedex – Tél 03 26 56 47 10 – Fax 03 26 56 47 86 – <http://www.ccepc.fr>

Responsables : Laurent Madeline, Président de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne

Présentateur : **Benoît Vignes, Architecte-Paysagiste, Communauté de Communes**

Organismes décisionnaires et financeurs : CCEPC et Communes membres

Propriétaire du site : Communes de la CCEPC : 13 communes, 38 000 habitants

Description de l'opération : La collectivité mène depuis 2003 une politique en faveur du patrimoine et du paysage intercommunal. Comme suite à l'adoption d'une Charte Paysagère en 2004, une série de lieux de vie sont réalisés, mettant en scène l'identité « rivière » : en 2004 le jardin Humide, en 2005 le Gué du Pré Salé, en 2006 le jardin de l'Hors du Rû. Un réseau de circulations douces permet de mailler le territoire pour découvrir les cours d'eau, les champs, les villages, le vignoble et la forêt. En parallèle, la CCEPC apporte une assistance technique et financière aux communes membres pour leurs aménagements paysagers de qualité : place de village telle que celle de Magenta, traversée, sentiers pédagogiques... Les grands aménagements communautaires (parcs d'activités, ZAC et parkings) sont également conçus en cohérence avec le cadre de vie de qualité constitué par le vignoble champenois. En parallèle, un guide « Une haie d'honneur à notre paysage » est édité en 2007 pour inciter les habitants et viticulteurs au respect de l'identité patrimoniale du territoire.

Equipe pluridisciplinaire :

Direction : Laurent Leemans, directeur général des services
Architectes-paysagistes : Benoît Vignes et Ariane Smythe
Bureau d'études Voirie : Alain Martin
Bureau d'études Eau : Stéphane Gombaud

Vie Sociale : Nicolas Zalewski
Développement Economique : Pascal Lherrant
Développement Touristique : Elodie Fonteneau
Communication : Eugénie Goulet

PARCOURS INTERCOMMUNAL DE LIEUX DE VIE ENTRE NATURE ET CULTURE, CCEPC (51)



1 Place de la Mairie (Magenta)



7 Val de Champagne (Epernay)



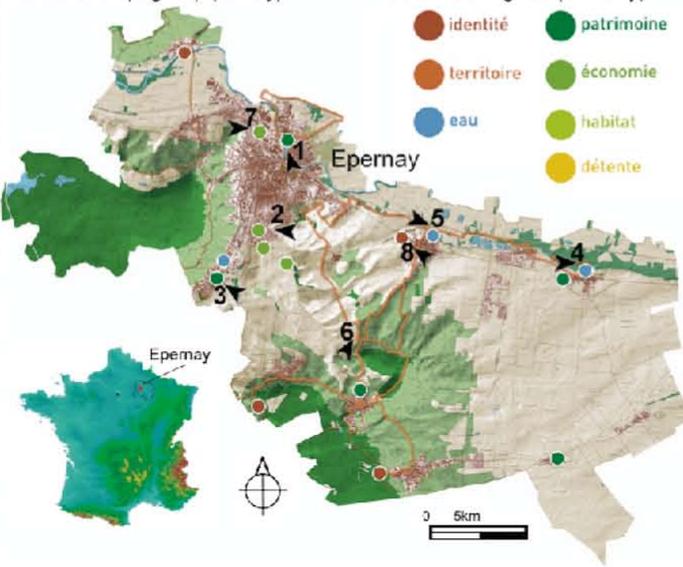
8 Jardin de Vignes (Chouilly)



4 Gué du Pré Salé (Pivot)



2 Parking de l'Hôtel de Communauté (Epernay)



5 Jardin Humide (Chouilly)



3 Jardin de l'Hors du Rû (Pierry)



6 Réseau de circulations douces (territoire entier)

Qualité architecturale :

- La démarche s'inscrit dans le cadre d'une **Charte Paysagère** : elle est donc globale et cohérente.
- Chaque aménagement met en scène l'**identité** du territoire tout en répondant à un **besoin fonctionnel**.
- Le visiteur découvre ou redécouvre une **variété d'ambiances paysagères** : cours d'eau, champs, vignobles, villages et forêts.
- L'objectif premier est la mise en valeur du **patrimoine naturel et architectural**.
- Les espaces publics sont durables (mobilier robuste, végétaux rustiques, matériaux de qualité bois/métal).
- Les **matériaux locaux** sont privilégiés : calcaire, brique, bois.
- Les **détails constructifs** sont dessinés avec soin (pergolas, passerelles, pontons, bancs ...)
- L'échelle de projet est tour à tour **l'espace public** et le **grand territoire** intercommunal.

Qualité de vie sociale :

- Une **commission permanente** composée d'élus des 13 communes suit l'ensemble des projets.
- Ces espaces publics accueillent régulièrement des **manifestations culturelles et sportives** : fête de la musique, rallye, randonnées, rendez-vous aux jardins ...
- Les aménagements permettent à **tous les usagers** d'approcher au plus près de l'eau (plateformes, pontons ...)
- Un réseau de **circulations douces** relie ces lieux de vie entre eux en créant un maillage entre les villages.
- Il est en partie réalisé et entretenu par dans le **cadre de chantiers éducatifs**.
- Différentes activités sont proposées **pour toutes les générations** : aire de jeux, promenade, contemplation ...
- Plusieurs **sentiers d'interprétation** décryptent les richesses naturelles et historiques du territoire.

Respect de l'environnement :

- Les haltes nature valorisent les **zones inondables** et mettent en scène la montée des eaux.
- En bord de rivière, les lieux détruits par la **tempête de 1999 sont réaménagés** (nettoyage, plantations, cheminements).
- Les milieux naturels sont **préservés et restaurés** : frayère, pelouse calcaire, falaise calcaire, forêt alluviale ...
- Le choix est de privilégier les **espèces locales** en milieu naturel et la **biodiversité**.